

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE en date du 23 juin 2022**

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET et Rémy BARGE,

Excusés : Mara PHILIP, Sébastien GUILLON

Procuration : Karine MARTIN à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Sylvain BOUVIER

**A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2022 est approuvé.**

**Monsieur le Maire rajoute 1 point à l'ordre du jour :**

- Attribution d'une subvention – VILLIBATUC

**Délibération N°75 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint-Vulbas et l'ensemble de ses budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune opte pour le recours à la nomenclature M57 développée, conserve un vote par nature et par chapitre globalisé, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% (ou moins selon souhait de la collectivité) des dépenses réelles de chacune des sections, décide de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations et à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Délibération N°76 : Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- un chèque de 536.80 € de M. et Mme Berthier pour règlement des frais de dépôt de pièces et cahier des charges Le Clos Roger, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget annexe Lotissement Marcilleux-Claire Fontaines ;

**Délibération N°77 : Lotissement « La Petite Mière » - Prix de vente**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des terrains à 225,00 € HT/m<sup>2</sup>, soit 270,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous documents afférents à ce dossier.

**Délibération N°78 : Acquisition parcelle cadastrée section ZA n°43 - Propriété VEYSSET/BLANCHET - Frais de succession**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler 3 892.70 € pour les frais de succession et à émettre un mandat sur le budget communal au compte 6226.

**Délibération N°79 : Cession Lotissement ex Challessin - Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder du budget lotissement «ex Challessin» au budget communal 1 302m<sup>2</sup> pour un montant de 87 735.33€ TTC + 2 698m<sup>2</sup> pour un montant de 259 385.72€ TTC. Il s'agit des prix d'achat.

### **Délibération n°80 : Loyer – 519 rue Claires Fontaines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 1 050,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°81 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des décisions suivantes :

#### **REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE**

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
81	45-2022	JUDIVERRE – Menuiseries PVC 435 rue Philibert le Beau		8 884.98 €	
81	46-2022	DIMILO – Prolongement puits		5 500.00 €	
81	47-2022	ERRIGO – Réaménagement habitation - 435 rue Ph le Beau		18 672.00 €	
81	48-2022	GOMES Etanchéité – Toiture terrasse école zone C		52 372.50 €	
81	49-2022	ROUX SAS – Cuisine – 1 charmoy		4 802.50 €	
81	50-2022	CMD – Supports glycine – 519 CF		7 530.30 €	
81	51-2022	AMETEN – Délimitation zones humides – Nouvelle STEP		2 287.50 €	
81	52-2022	VENDING Tradition – Convention de rétrocession recettes distributeurs – Centre aquatique	X		
81	53-2022	SOCATRA – Reprise enrobé chem. Charrière		9 300.00 €	

### **Délibération n°82 : Réfection chaussée et trottoirs rue Claires Fontaines - Maître d'Œuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise INFRATECH pour un montant de 14 000,00 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°83 : Réalisation d'un bâtiment locatif de 26 logements avec ascenseurs et 4 pavillons - Contrats de mission SPS et Contrôle Technique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec ELYFEC pour un montant de 6 370,00 € HT pour la mission SPS et QUALICONSULT pour un montant de 12 240,00 € HT pour la mission Contrôle Technique, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°84 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment sis au 636 rue Claires Fontaines et aménagement de 5 logements**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec CAP ARCHITECTURE pour un taux de 11,7 % du montant HT des travaux.

### **Délibération N°85 : Création et élection d'un Comité Social Territorial (CST) local**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un Comité Social Territorial local, de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3.

**Délibération N°86 : Convention relative à l'entretien des espaces verts de la piste cyclable communautaire Loyettes/Saint-Vulbas**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer et tous documents s'y rapportant.

**Délibération N°87 : Renforcement de la protection sur l'environnement – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels de ces deux services pour l'année 2021.

**Délibération N°88 : Attribution d'une subvention – VILLIBATUC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association VILLIBATUC, une subvention de 7 000,00 € pour l'organisation de la fête du village. Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

**Pour information :**

Monsieur le Maire fait suite aux remarques et demandes lors du dernier conseil :

- Demande de racks supplémentaires pour les vélos à l'école : les 2 racks en place sont suffisants.
- Demande de bancs supplémentaires à Marcilleux : installation de 3 bancs à la caserne des pompiers, 3 bancs au square, 2 bancs au lavoir, 1 banc rue Philibert le Beau et 1 banc au lotissement des Tilleuls.
- Problème de stationnement au lotissement Le Charmoy : aucun arrêté ne sera pris car tout est conforme au règlement du PLU : 2 places à chaque logement, ainsi que 6 places visiteurs.

**La séance est levée à 21h15.**

**La prochaine séance est fixée au vendredi 16 septembre 2022 à 20h.**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait à SAINT-VULBAS, le 24 juin 2022

Le Maire,

